

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la commune de TEMPLEMARS était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 30 mars 2022.

Etaient présents : M. Pierre-Henri Desmettre, Maire, Mme Lion-Duvivier, M. Muguet, Mme Duhaut, adjoints, M. Denys, Mme Cailleteau, Mme Godefroid, M. Facompré, Mme De Seixas, Mme Horn, Mme Leclercq, Mme Delemer, Mme Griffard, M. Laloy, Mme Dobbelaere.

Procuration :

M. Duhaut a donné procuration à Mme Lion-Duvivier  
M. Pouxberthe a donné procuration à Mme De Seixas  
Mme Kerkhove a donné procuration à M. Muguet  
M. Wavrant a donné procuration à Mme Delemer

Absents : Mme Crépin, M. Bossaert, Mme Vermeulen, M. Deru

Secrétaire de séance : Mme Horn

Nombre de conseillers en exercice : 23 ; Présents : 15 ; Votants : 19

**TARIFS RELATIFS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES - PERISCOLAIRES ET ACTIVITES  
CULTURELLES ET DE LOISIRS APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Madame Duhaut Elodie, adjointe en charge de la vie scolaire et périscolaire, à l'enfance et à la jeunesse expose aux membres de l'assemblée que la commission scolaire réunie le 5 avril 2022 propose les modalités suivantes pour l'application des tarifs relatifs aux activités péri et extra scolaires.

**Accueil de loisirs sans hébergement 3 – 11 ans**

Quotient familial	Tarifs	Semaine à Templemars	Semaine en camping
< 369 €	A	10,00 €	10,00 €
370 à 499 €	B	12,00 €	16,80 €
500 à 700 €	C	15,00 €	21,00 €
701 à 900 €	D	22,97 €	32,45 €
901 à 1 200 €	E	31,31 €	43,88 €
1 201 à 1 400 €	F	41,82 €	59,60 €
1 401 à 1 700 €	G	52,32 €	75.29 €
> 1 701 €	H	62,73 €	91.98 €
extérieurs	I	73,13 €	106.61 €

Les inscriptions sont prises à la semaine.

Les tarifs correspondent à une semaine de cinq jours et seront réduits par cinquième, en fonction du nombre de jours sans activités ou fériés.

Il est rappelé que l'ALSH est ouvert durant toutes les vacances scolaires, exception faite de celles de fin d'année, du lundi au vendredi.

## Centre de Loisirs Jeunes 11 -17 ans

Il fonctionne à la demi-journée, de 13 heures 30 à 17 heures.

Il s'adresse aux enfants de 11 à 17 ans et les inscriptions sont prises à la semaine.

Durant les vacances d'été, il y aura alternance entre les semaines « camping » et les semaines « activités à Templemars ».

D'une manière générale, l'accent sera porté sur l'aspect pédagogique des activités, plus que sur l'aspect consommation.

Quotient familial	Tarifs	Semaine à Templemars	Semaine en camping
< 369 €	A	10,00 €	10,00 €
370 à 499 €	B	12,00 €	16,80 €
500 à 700 €	C	14,00 €	21,00 €
701 à 900 €	D	16,00 €	32,45 €
901 à 1 200 €	E	18,00 €	43,88 €
1201 à 1400 €	F	20,00 €	59,60 €
1401 à 1700 €	G	22,00 €	75,29 €
> 1 701 €	H	24,00 €	91,98 €
extérieurs	I	30,00 €	106,61 €

Les tarifs correspondent à une semaine de cinq jours et seront réduits par cinquième, en fonction du nombre de jours sans activités ou fériés.

**Les enfants de 11 ans ont la possibilité de s'inscrire soit à l'ALSH soit au CLJ.**

**Un accueil libre et gratuit est proposé aux enfants de 11 à 17 ans durant les vacances scolaires de 17h à 19h.**

**Accueil périscolaire :** maintien des tarifs actuels.

**Garderie périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

QF	Tarif	Matin, arrivée entre		Soir	
		7h00 à 8h30	7h45 à 8h30	Jusque 17h45	Jusque 19h00
<369	A	0.38	0.19	0.30	0.60
370 à 499	B	0.68	0.34	0.56	1.12
500 à 700	C	0.90	0.45	0.75	1.50
701 à 900	D	1.32	0.66	1.00	2.00
901 à 1200	E	1.50	0.75	1.14	2.28
1201 à 1400	F	1.82	0.91	1.37	2.74
1401 à 1700	G	2.18	1.09	1.65	3.30
>1700	H	2.72	1.36	2.06	4.12
extérieurs	I	3.00	1.50	2.26	4.52

Les tarifs sont applicables par tranche horaire et dus intégralement.

**ALSH du mercredi**

QF	Tarif	Accueil demie-journée 8h30-13h30 Avec repas	Accueil journée 8h30-17h00 Avec repas	Accueil demie-journée 13h30-17h00
<369	A	2.60	3.60	1.00
370 à 499	B	3.50	5.30	1.80
500 à 700	C	4.67	7.07	2.40
701 à 900	D	6.65	10.68	4.03
901 à 1200	E	7.85	12.49	4.64
1201 à 1400	F	9.18	14.52	5.34
1401 à 1700	G	10.49	16.75	6.26
>1700	H	11.73	19.05	7.32
Extérieurs	I	12.90	20.96	8.05

**Garderie du mercredi**

QF	Tarif	Matin		Soir	
		7h00 à 8h30	7h45 à 8h30	17h-18h	17h-19h
<369	A	0.38	0.19	0.30	0.6
370 à 499	B	0.68	0.34	0.56	1.12
500 à 700	C	0.90	0.45	0.75	1.50
701 à 900	D	1.32	0.66	1	2.00
901 à 1200	E	1.50	0.75	1.14	2.28
1201 à 1400	F	1.82	0.91	1.37	2.74
1401 à 1700	G	2.18	1.09	1.65	3.30
>1700	H	2.72	1.36	2.06	4.12
Extérieurs	I	3.00	1.50	2.26	4.52

Les tarifs sont applicables par tranche horaire et dus intégralement.

\*Quotient familial : il est rappelé que le quotient familial à prendre en considération est celui correspondant au mois d'inscription de l'enfant dans l'équipement, notamment dans le cadre du dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles).

## ATELIERS PARENTS ENFANTS

Maintien des tarifs actuels : 9 € le trimestre pour assurer la continuité de la pédagogie de l'atelier

Tarif extérieur : 10 € la séance

## ATELIERS TOUT PUBLIC

Maintien des tarifs actuels

Tarif Templemarois : 3 € de l'heure par personne et 1 € la demi-heure supplémentaire

Tarif extérieur : 10 € de l'heure par personne et 5 € la demi-heure supplémentaire

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Templemars, le 8 avril 2022

**Le Maire,**

**Pierre-Henri DESMETTRE**

